



Projet : Gouvernance publique inclusive et efficace dans l'urbanisation des villes et des quartiers (Urbayiti)

Appel à Manifestation d'Intérêt à l'intention des firmes de construction et des écoles et/ou facultés des sciences de la construction

Date limite de soumission des propositions : **13 Juin 2021**

1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'implémentation du projet Urbayiti, la Christian Blind Mission (CBM) a reçu un fonds de l'Union Européenne pour promouvoir l'intégration et la mise en œuvre des normes universelles d'accessibilité et de gestion des risques et des désastres inclusifs dans la politique urbaine. Cette coopération vise à favoriser la prise en compte des besoins particuliers des personnes vivant avec des déficiences, notamment des personnes à mobilité réduite, et du public en général, dans les projets de reconstruction et ce, en conformité avec la législation nationale en vigueur relative aux droits des personnes handicapées. Ce programme tend également à faire tomber les barrières architecturales et améliorer la conception des aménagements urbains spécialement dans les Espaces Recevant du Public, facilitant ainsi l'érection d'un environnement bâti accessible à tous afin d'améliorer la participation des personnes handicapées dans la société haïtienne.

Cette activité, ciblant les étudiants et professionnels de la construction, aura un volet de formation dans le domaine de l'Accessibilité Universelle et devra aboutir à la réalisation de constructions accessibles modèles, par la réalisation des travaux de mise en accessibilité de 3 bâtiments publics au total dans les communes de Port-au-Prince, de Delmas et de Carrefour. La formation sera réalisée en trois séries complémentaires de 3 jours chacune :

- Séances de Formation autour de l'Accessibilité Universelle et de la Gestion inclusive des Risques et Désastres avec des exercices en ateliers pour la mise en pratique des nouveaux acquis ;
- Travaux pratiques lors de la mise en accessibilité de 3 bâtiments recevant du public. Lesdits travaux de mise en accessibilité feront l'objet d'un appel d'offre restreint où seules les firmes ayant pleinement participé aux séances de formation seront conviées.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Il existe trois séries de critères d'éligibilité qui concernent respectivement les deux étapes du processus (formation et exécution). Toutefois, pour la première partie du processus, nous considérons le premier critère, à savoir :

2.1 <i>Éligibilité des entreprises : qui peut manifester son intérêt pour la formation ?</i>
--

L'intéressé doit satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir participer à la formation :

- Etre une entreprise de construction et disposer des documents officiels, qui peuvent être les suivants :
 - a) Copie valide de l'attestation de reconnaissance délivrée par l'entité de l'Etat Haïtien compétente en la matière;
 - b) Copie du matricule fiscal délivré par la Direction Générale des Impôts (DGI) ;

- c) Copie d'une attestation bancaire ou autre pièce prouvant la détention d'un compte bancaire ;
- d) Document de présentation de la firme (personnel et logistique) faisant mention de ses expériences dans le domaine de la construction.

3. PRESENTATION DE LA DEMANDE

3.1 *Formulaire de demande*

Pour la première étape, les intéressés enverront par courrier électronique une demande du dossier d'inscription pour manifester leur intérêt à prendre part à la formation, lequel leur sera acheminé dans les meilleurs délais et qu'ils auront à retourner dans la fourchette de temps impartie. Une fois le dossier reçu, les candidats devront le renvoyer dûment rempli afin de prendre part à cette série de formation qui sera suivi d'un appel d'offre restreint pour la mise en accessibilité de 3 bâtiments publics.

3.2 *Où et comment envoyer les demandes*

Les demandes de dossiers d'inscription doivent être soumises **au plus tard le 10 Juin 2021** aux deux adresses électroniques suivantes:

joanne.jean-louis@cbm.org, menjie.michel@cbm.org

N.B. : Les places sont limitées.

Les premières candidatures répondant au profil recherché seront retenues et les candidats retenus seront avisés avant la tenue de la première formation.